

RECOMMANDATIONS

Les documents en langue étrangère doivent être **traduits** par un traducteur assermenté auprès d'une cour d'appel.

PIÈCES À FOURNIR

- **Titre de séjour** (si vous en détenez un)
- **Passeport** : pages relatives à l'état civil, aux dates de validités aux cachets d'entrée et le cas échéant au visa long séjour
- **E-photo** contenant la photo et la signature au format numérique
- **Justificatif de domicile de moins de six mois** :
 - Si vous êtes locataire : facture d'électricité, de gaz, d'Internet ou quittance de loyer non manuscrite, etc.
 - Si vous êtes propriétaire : acte de propriété + justificatif de domicile
 - Si vous êtes hébergé chez un particulier : attestation d'hébergement + justificatif de domicile récent + copie recto-verso de la CNI ou carte de séjour de l'hébergeant (nb : la carte de séjour de l'hébergeant doit indiquer la même adresse).
 - Si vous êtes hébergé dans un hôtel ou hébergement d'urgence : attestation d'hébergement/de l'hôtelier (+facture du dernier mois dans le cas d'un hébergement à l'hôtel).
- Pour le cas d'un artiste salarié :
 - **contrat de travail**
 - **justificatifs de ressources**
- Pour le cas d'un artiste non salarié :
 - **justificatif de ressources**
 - tout document **justifiant de la qualité** d'artiste ou d'auteur d'œuvre littéraire ou artistique